



## **Congrès de la Fcpe Paris des 4 et 5 juin 2010**

### **Motion Construire une mixité sociale et scolaire dans tous les lycées parisiens**

Jusqu'en 2007, la procédure parisienne d'affectation des élèves après la 3ème était un marché aux élèves que l'académie tolérait et dont le résultat était la construction de lycées sur la base de critères définis par chaque proviseur sans réelle régulation ni pilotage global.

Depuis 2008, la procédure, qui s'appuie sur un programme informatique dont le paramétrage permet à l'académie de disposer d'un outil de pilotage, apporte une plus grande équité et une meilleure transparence.

Le principal objectif de la FCPE Paris au travers de cette procédure est que les lycées de niveaux, qui ont été construits par de nombreuses années de « marché aux élèves », disparaissent au profit d'une mixité sociale et scolaire dont on sait qu'elle garantit la réussite du plus grand nombre.

Le programme informatique AFFELNET, tel qu'il est construit aujourd'hui, se révèle être un outil très peu flexible, qui donne notamment un poids trop important aux notes et qui ne permet pas l'atteinte de nos objectifs de mixité sociale et scolaire.

Il est donc impératif que, pour la procédure 2011, soient trouvées les réponses techniques qui permettront la construction de la mixité sociale et scolaire dans tous les lycées parisiens.

Cette perspective étant réaffirmée, il est indispensable que l'académie se donne les moyens de définir, de manière concertée avec les fédérations de parents d'élèves, les modalités et les modifications à apporter au programme informatique.

La mise en œuvre de cette nouvelle procédure devra être accompagnée d'un rééquilibrage de la carte des formations dans chacun des quatre districts de Paris.